

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 30 octobre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et à Madame la Ministre de la Protection des consommateurs :

*« Dans un communiqué de presse du 29 octobre 2024, les ONG Bloom et Foodwatch ont attiré l'attention sur le fait que la majorité des boîtes de thon en Europe sont contaminées par le mercure et présentent un risque potentiel pour la santé des consommateurs.*

*Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et à Madame la Ministre de la Protection des consommateurs :*

- Est-ce que les affirmations de ces ONG sont du point de vue scientifique crédibles ?*
- Quelles marques des conserves de thon commercialisées au Luxembourg sont concernées par cette contamination ? Est-ce que des valeurs ont été mesurées ?*
- La division de la sécurité alimentaire va-t-elle adresser un avertissement à la population ? Dans la négative, pour quelles raisons ?*
- Mesdames les Ministres, pensent-elles qu'il serait judicieux d'intervenir au niveau de l'UE pour abaisser la valeur maximale de mercure dans les conserves de thon ? Dans la négative, pour quelles raisons ? »*

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS  
Député